

[Aux membres de l'UGEB - ULEB](#), [en cci] & [Avis aux membres de l'OBGE asbl](#), [via le site] Chères Consœurs, chers Confrères,

Dans le cadre de la Commission des Dégâts locatifs, nous vous proposons une conférence de **Maître Jean-Michel Maguin Vreux**, Juge suppléant au canton de Nivelles
Directeur francophone de la revue juridique **RES ET JURA IMMOBILIA**

Leçon ayant pour objet les Dégâts locatifs

Seront abordés : introduction en la matière, les modalités de la restitution, l'état des lieux d'entrée, la situation en fin de bail, l'état des lieux de sortie, l'indemnisation du bailleur, législations particulières, législation en matière de baux de résidence principale, le bail de rénovation, et une conclusion

Maison des Géomètres Experts sise

[Rue du Nord 76](#) à 1000 Bruxelles

Le jeudi 23 Janvier de 12 :00 à 14 :00 [accès dès 11 :40]

Cette conférence est éligible pour 2 heures de présence effective (*) à la formation continuée comptabilisée au Conseil fédéral des Géomètres-experts.

Inscription préalable nécessaire

Pour rendre efficace la gestion des présences par le secrétariat, **prière d'annoncer votre présence par l'envoi d'un courriel** à ugebuleb@gmail.com, merci.

Le cas échéant, à titre exceptionnel, prière de compléter, sur place, le tableau des présences par votre nom, prénom et n° GEO/LAN de manière lisible, merci.

Participation aux frais

Cette conférence est accessible, **sans frais, aux membres de l'UGEB-ULEB en règle de cotisation**

Un droit d'inscription de **25,00 € TVAC** est demandé par versement préalablement aux **membres de l'OBGE asbl - BOLE vzw**, en versant la somme au compte **BE50 0689 3258 6218** de l'UGEB, avec la mention « **Dégâts locatifs 23 janvier 2020** » ainsi que le **NOM** du participant, le n° **GEO/LAN**, et le n° de TVA éventuel (facturation)

Ce droit d'inscription est porté à **50,00 € TVAC** pour toutes personnes **non membres de l'UGEB asbl ou de l'OBGE asbl**, en versant la somme au compte **BE50 0689 3258 6218** de l'UGEB, avec la mention « **Dégâts locatifs 23 janvier 2020** » ainsi que le **NOM** du participant, le n° **GEO/LAN**, et le n° de TVA éventuel (facturation).

Nous espérons vous accueillir nombreux à cette conférence.

Le Secrétaire,
P. Bladt

